

Texte paru dans le collectif *Louis Rougier – Vie et œuvre d'un philosophe engagé. Témoignages – écrits politiques*, édité par Jean-Claude Pont & Flavia Padovani, *Philosophia Scientiæ*, Cahier spécial 7, 2007 (Paris, Éditions Kimé, 2006), p. 135-159. Ce cahier constitue la deuxième partie des actes du colloque international tenu à l'Université de Genève du 6 au 9 octobre 2004 (la première partie a été publiée comme un numéro régulier de *Philosophia Scientiæ*, vol. 10, cahier 2).

Robert Nadeau

Le Conflit des libéralismes

Rougier *versus* Hayek^{*}

1. Liminaire : une économie du consommateur

Pour mieux être en mesure de saisir, dans son contenu aussi bien que dans son moment historique, la contribution de Louis Rougier au développement de la philosophie du libéralisme économique, l'approche comparatiste s'impose. Dans les pages qui suivent, je contrasterai sur un certain nombre de points cruciaux les positions respectives de Rougier et de Hayek en philosophie économique. La pensée de Hayek en cette matière peut certainement servir de point de référence principal pour apprécier ce qui fait l'originalité, voire la singularité, de la contribution de Rougier, puisque Hayek est considéré aujourd'hui comme *l'économiste libéral par excellence* du « renouveau de la pensée libérale » émergeant à partir des années 1970, à la suite de l'échec désastreux des politiques keynésiennes systématiquement implantées au sortir de la seconde guerre mondiale dans tous les pays capitalistes industrialisés. Il doit être noté que, dès la fin des années 1930, Rougier fait partie de ce groupe de penseurs et d'économistes français qui œuvrent au renouvellement de la pensée libérale : c'est en ce sens que Rougier parle du « néo-libéralisme », en termes purement descriptifs et positifs, pour baptiser ce renouvellement, alors qu'aujourd'hui on utilise ce terme pour dénigrer le virage anti-keynésien des démocraties occidentales ou la critique des abus auxquels a donné lieu l'État-providence – on dit aussi

^{*} Des remerciements sont dus au *Conseil de recherche en sciences humaines du Canada* ainsi qu'au *Fonds québécois pour la recherche sur la société et la culture* qui ont généreusement supporté financièrement les travaux de recherche à la base de cette communication.

« ultralibéralisme » – ou encore pour dénoncer le néo-conservatisme de plusieurs politiciens depuis l'ère Thatcher au Royaume-Uni et l'ère Reagan aux États-Unis d'Amérique.

Mon plan d'exposé sera de caractériser d'abord rapidement ce qui constitue la particularité fondamentale du libéralisme épousé par Rougier, ce que j'appellerai son « point de vue économique ». Ensuite, dans une seconde section, j'insisterai sur ce qui rapproche le point de vue de Rougier des économistes de la dernière Ecole autrichienne d'économie politique, Mises et Hayek, à savoir leur analyse critique, cinglante et dévastatrice, du socialisme (terme catégorisant génériquement le régime socio-politique de l'économie planifiée et dirigée). Puis, dans la section suivante, j'esquisserai une comparaison des arguments contradictoires de Rougier et de Hayek sur la question cruciale de la réconciliation, possible pour le premier mais radicalement impossible pour le second, du libéralisme économique et de la justice sociale. Ma quatrième section sera consacrée à l'analyse d'une question de nature épistémologique, à savoir celle du statut de la science économique parmi les sciences naturelles, une question où, encore une fois, les positions respectives de Rougier et de Hayek paraîtront plutôt opposées. Je conclurai, enfin, sur la question de savoir si Rougier a laissé des traces repérables dans l'œuvre de Hayek et je me demanderai si l'on peut parler d'influence, réciproque ou encore à sens unique, entre ces deux penseurs.

Mais d'abord, avant de procéder dans cette démarche, il convient de s'interroger sur la place qu'occupe la philosophie économique dans la pensée de Louis Rougier. C'est dans son ouvrage sur *Les Mystiques économiques*, dont la première édition date de 1938, que l'on trouve l'exposé systématique de la pensée économique de Rougier. L'on y trouve entre autres la plupart des idées que Rougier exposera par la suite dans les quatre présentations qu'il sera amené à faire lors de séances de la Société du Mont Pèlerin (sur ce point, v. l'article que signe Yves Steiner ici même). Mais c'est cependant dans les trois appendices qu'il ajoute à la deuxième édition de son ouvrage, édition datant de 1949, que se trouvent systématiquement groupées et articulées les thèses formant la quintessence de sa philosophie économique¹ et c'est à cet ensemble de textes que nous

¹ *Les Mystiques économiques* (ouvrage portant en sous-titre l'énoncé suivant : « Comment l'on passe des démocraties libérales aux états totalitaires ») ont fait l'objet des cours professés par Louis Rougier en juin 1937 à l'Institut universitaire des Hautes Études internationales de Genève. L'édition de 1949 est constituée du texte publié en première édition en 1938 [Rougier 1938b], mais elle est augmentée de trois études (qui occupent les pages 197 à 274, donc plus d'un quart du livre) parues à la fin des années 1940 dans le périodique *Les Écrits de Paris*. L'appendice A porte pour titre « L'impossibilité scientifique du planisme économique » [Rougier 1949f, 197-215 = Rougier 1948a] ; l'appendice B s'intitule « Les implications économiques et politiques des Encycliques sociales » [Rougier 1949f, 216-244 = Rougier 1948g] ; enfin, l'appendice C énonce d'emblée en titre une thèse centrale de

allons nous intéresser dans les pages qui suivent. Il convient de caractériser dans ses propres termes la perspective que Rougier croit légitime de privilégier en philosophie économique et qu'il dénomme « économie du consommateur ». Notons que Rougier, après avoir d'abord parlé en 1937 de « libéralisme constructif », a préféré parler plutôt, à partir en 1949, d'« économie du consommateur » (v. l'Avvertissement à la deuxième édition, p. III), sans doute influencé en cela par la critique radicale du « constructivisme rationaliste » due à Hayek². C'est de manière récurrente que Rougier insiste sur la caractéristique centrale de ce qu'il appelle « l'économie du consommateur » : ce régime économique est basé sur « le plébiscite des prix sur les marchés concurrentiels, par le moyen desquels les consommateurs font connaître l'ordre de priorité et d'urgence de leurs besoins » (p. 220).

2. La récusation du socialisme

La période des années trente est marquée par la résurgence de la querelle du calcul socialiste qui est certainement la toile de fond permettant d'apprécier à leur juste valeur les analyses de Rougier en matière de libéralisme économique. Si la première étape de cette querelle date du début des années 1920, avec l'argument de Mises concernant l'impossibilité d'avoir un calcul économique rationnel en l'absence d'un système de prix de marché (Mises 1920), la seconde phase de cette querelle met plutôt en scène Hayek contre ceux qu'il est convenu d'appeler les « socialistes du marché » (Hayek (éd.) 1935 ; Hayek 1997). Oskar Lange (Lange & Taylor 1936/37) et Henry Dickinson (1933) émirent, en effet, l'idée que le « socialisme de marché » était possible et que le problème du calcul qu'avait soulevé Mises se trouvait de la sorte résolu. Ils avancèrent que l'on pouvait *simuler* le processus du marché à l'aide des équations de la théorie de l'équilibre général,

Rougier : « L'État dirigiste créateur des économiquement faibles » [Rougier 1949f, 245-274 = Rougier 1949a]. Toutes nos citations de Rougier sont au texte de l'édition de 1949.

² Dans une longue note de son ouvrage de 1938 [Rougier 1938b, 34], Rougier explique ce qu'il entend par « libéralisme constructif », une philosophie qu'il oppose à la « théorie manchestérienne du *laissez faire, laissez passer* », à savoir cette forme du libéralisme qui, « par le seul jeu de la concurrence et de la sélection naturelle » aboutit « à une économie de monopole correspondant à un régime ploutocratique ». S'y réclamant de Walter Lippmann [Lippmann 1937], Rougier présente les vues du grand journaliste politique et économique que fut Lippmann comme « le complément indispensable » des siennes. Il les rapproche également de celles de Paul van Zeeland [van Zeeland 1937], ce politicien membre du Parti Catholique et partisan du « libéralisme social », qui dirigea la Belgique à deux reprises, soit d'abord du 25 mars 1935 au 13 juin 1936, puis du 13 juin 1936 au 24 novembre 1937. Il les rapproche enfin de celles que Ludwig von Mises expose dans son ouvrage de 1922 sur le socialisme, et dont la traduction française avait paru en 1938 [Mises 1922 (1938)].

et donc qu'un organe central de direction aurait l'information nécessaire pour diriger la production et satisfaire les multiples besoins de la population, tout en laissant à l'Etat la propriété des moyens de production. Cet argument donna lieu au « problème de la computation », que soulevèrent aussi bien Lionel Robbins (1932) que Hayek (1935)³, ce-dernier insistant sur l'*impraticabilité* de la solution simulationniste. Lange n'en continua pas moins de prétendre que l'économiste, en usant des méthodes de calcul rendues extrêmement puissantes par le concours de l'ordinateur, permettrait de mettre en place une « solution compétitive » qui concilierait socialisme et économie de marché.

Convaincu, arguments à l'appui, que le socialisme compétitif n'était pas la solution aux maux du dirigisme économique dans la mesure où l'Etat continuerait d'être le seul détenteur des capitaux, Hayek tint jusqu'à la fin le socialisme pour une grave « *erreur intellectuelle* ». Hayek considère le socialisme et l'analyse non pas comme une réalité politique relevant de la sociologie politique et de l'histoire, mais comme une *théorie* économique dont la prétention scientifique est, certes, légitime, mais dont on peut toutefois montrer, et peut-être même *démontrer*, qu'elle est fausse. En particulier, ce n'est pas, suivant Hayek, sur le terrain de l'idéologie, mais sur celui des sciences sociales qu'il faut poser la question du socialisme, qu'il faut en débattre, et qu'il faut, si possible, établir une conclusion argumentée et impeccable relativement à la prétendue supériorité de l'économie dirigée sur l'économie de marché. Pour Hayek, la question du socialisme n'est pas une question parmi d'autres qu'aurait à traiter l'économiste théoricien : il en va, beaucoup plus globalement selon Hayek, de l'économie politique elle-même envisagée comme *science de la société*. Il n'est donc pas étonnant que cette question rejoigne, directement ou indirectement, toutes les questions épistémologiques et méthodologiques que Hayek ait soulevées tout au long de sa vie et jusque dans son dernier ouvrage, *La Présomption fatale*, paru en 1988⁴.

La question du socialisme est donc un thème récurrent et unificateur qui parcourt toute l'œuvre de Friedrich Hayek, une œuvre multidimensionnelle, c'est-à-dire qui touche à plusieurs domaines à la fois, soit l'économie politique et la théorie économique pure, la science et la philosophie politique, l'histoire des idées économiques, le droit, la psychologie, la biologie, l'épistémologie, l'éthique et la méthodologie des sciences sociales. Hayek n'aborde cependant

³ Hayek fut d'avis que Pareto avait démontré une fois pour toutes que le recours à un système d'équations simultanées dans le cadre de la théorie de l'équilibre général ne fournirait jamais la solution au problème pratique du calcul numérique des prix [Hayek 1941, 117].

⁴ [Hayek 1988 (1993)].

pas ce thème inopinément, comme s'il avait l'intention de rester neutre dans le traitement qu'il en fera. Car ce qui l'intéresse avant tout, c'est de mettre en question la validité scientifique et intellectuelle du socialisme envisagé comme un argument théorique relevant de plein droit de l'économie politique : Hayek croit pouvoir *réfuter* le socialisme conçu comme une théorie socio-économique, ce qui est faire tout autre chose qu'en interroger la légitimité éthico-politique.

La critique du socialisme est également centrale dans l'œuvre de Rougier. Mais contrairement aussi bien à Hayek qu'à Mises, Rougier semble davantage préoccupé, aussi bien en 1938 qu'en 1949, par la montée du national-socialisme que par l'émergence du marxisme-léninisme et du communisme bolchevique⁵. En ce sens, il est prompt à s'en prendre à ceux qui ont été appelés les « socialistes de la chaire » (Adolf Wagner, Gustav Schmoller, Max Schering) et qui inspirèrent les politiques économiques de Bismarck, politiques qui marquèrent un brusque revirement contre le libre-échange alors en vigueur en Europe (Rougier 1949f, Appendice C, p. 268 et suiv.). La perspective de Rougier est davantage historique que théorique et un résumé de son analyse permettra de contraster sa perspective avec celle de Hayek.

C'est la *Sozialpolitik* de Bismarck qui amena selon Rougier le régime des hauts salaires et des assurances sociales, dans la mesure où il fut la résultante obligée des revendications syndicales qui, au bout du compte, grevèrent les finances de l'industrie allemande. Les industriels allemands revendiquèrent à leur tour l'instauration de tarifs protecteurs, à l'abri desquels ils pensaient pouvoir se tirer d'affaires. « Survint la dépression de 1879 : les syndicats ne consentant pas à accepter une réduction des hauts salaires qu'avait seule rendue possible la conjoncture des années de prospérité, les tarifs durent être augmentés et le gouvernement organisa la cartellisation des industries allemandes pour permettre aux *Konzerns*, aux trusts, d'imposer des prix de monopole aux consommateurs nationaux et de pratiquer des prix de vente inférieurs aux prix de revient sur les marchés extérieurs, seul moyen d'échapper à l'alternative ou d'accroître le chômage ou de réduire les salaires, ce à quoi s'opposaient les syndicats » (p. 268).

Pour bien ancrer dans les esprits que « le dirigisme est fauteur de guerre », point culminant de l'argumentaire de Rougier, celui-ci fait voir que le Reich de Bismarck est progressivement amené à appliquer une politique de *dumping* qui appellera des réactions de rétorsion de la part des partenaires économiques de l'Allemagne : les causes de la première guerre mondiale sont ainsi

⁵ Il n'en remarque pas moins que, « (P)lus le marxisme accumule les démentis de l'expérience, plus ses adeptes y adhèrent aveuglément » [Rougier 1949f, 197]. Le chapitre 6 des *Mystiques économiques* se veut une critique de « la Mystique marxiste » [Rougier 1949f, 136-153].

essentiellement économiques puisque, pour Rougier, le Reich « fut acculé à ce dilemme : faire ‘la guerre pour l’espace’, afin de gagner de nouvelles sources de matières premières et de nouveaux débouchés, ou réduire son train de vie, ce qui eût été un désaveu de la *Sozialpolitik* » (p. 269). Il est indéniable que le *Kaiser* opta pour la première branche de l’alternative avec l’appui de toutes les forces vives de la nation, y compris celles des sociaux-démocrates.

Rougier met en évidence qu’au sortir de la première guerre mondiale l’Allemagne ne revint pas au libéralisme économique. La Constitution de Weimar continua d’être « pénétrée des théories planistes et dirigistes des socialistes universitaires » (p. 269), ce qui causa non seulement la grande dépression des années trente, mais ce qui poussa le Troisième Reich « à transformer son économie de paix en économie de guerre et (à) résorber le chômage par le développement des armements, financés en circuit fermé » (p. 269). Rougier avance que c’est avant tout la perte de convertibilité du mark qui poussa l’Allemagne « autarcique » des années trente dans des affrontements avec la Grande-Bretagne et avec la France. À terme, la guerre était certaine : « le jour où, par suite des immobilisations massives dans les armements, le Reich n’eut plus assez de marchandises variées pour alimenter ses échanges de troc ; le jour où son commerce extérieur devint, en 1938, nettement déficitaire, le sort de l’Europe fut réglé » (p. 270). La guerre de Hitler pour le *Lebensraum* était inéluctable : mais c’est la substitution d’une économie fermée à une économie ouverte qui explique le cours historique des événements internationaux de cette époque. Pour Rougier, la conclusion est péremptoire : le risque que prennent les peuples en adoptant le dirigisme économique est, paradoxalement, d’aboutir non pas à la paix universelle, éminemment désirable et voulue par tous, mais plutôt à ce que Hobbes appelait « la guerre de tous contre tous ». Les « démocrates populaires », les « socialistes », les « syndicalistes », les « planistes », que Rougier interpelle ouvertement en 1949, semblent aveugles au fait que, par une sorte de prédiction auto-réalisatrice, ils provoquent l’émergence de « l’univers concentrationnaire » (p. 271) par les politiques qu’ils adoptent en anticipant erronément qu’elles pourront en conjurer le sort : comme y insiste Rougier dans une de ces formules-chocs dont il a le secret, « *(Ils appellent le monde unique et le veulent réaliser par les moyens mêmes qui l’excluent* » (p. 271).

Un point de convergence important entre les perspectives respectives de Rougier et de Hayek en matière de critique du socialisme mérite d’être mis en relief, et il concerne le rôle des intellectuels et des universitaires dans cette dérive idéologique. Pour Hayek, il n’y a pas de doute que l’*hubris*

des intellectuels bien-pensants, précisément ceux qui, suivant l' excellente formule de Rougier, essaient de « moraliser l' économie », est en très grande partie responsable des maux qu' ils dénoncent : le socialisme (ou « dirigisme économique », expression française préférée par Hayek mais synonyme) est très exactement pour Rougier ce qu' il est pour Hayek, à savoir une grave « erreur intellectuelle », comme le rappelle le sous-titre du tout dernier ouvrage de Hayek⁶. Pour Hayek, la question de savoir si la Société existe comme une organisation planifiable et dirigeable et contrôlable, celle de savoir si l' économie de marché est préférable, parce que plus efficiente, à l' économie centralement planifiée, celle de savoir si l' interventionnisme de l' Etat dans l' économie est souhaitable là où le mécanisme des prix est applicable, sont des questions de *science économique* qu' il nous revient de débattre comme des questions scientifiques, et non pas comme des questions de philosophie morale et politique, même si des considérations de cette nature s' immiscent forcément et légitimement dans de tels débats. Le point de vue de Hayek ici s' avère différent de celui de Rougier, même s' il est en phase avec lui. Pour Rougier jusqu' à un certain point, mais surtout pour Hayek, la question du socialisme en est d' abord une de théorie et non de philosophie économiques : elle est scientifiquement *décidable* et elle ne saurait être présentée comme relevant de l' opinion personnelle, du sentiment émotif ou des préférences morales de chacun.

Cependant, en matière de philosophie économique, Rougier opère une distinction que Hayek n' opère pas pour sa part. En effet, celui-ci tient à distinguer nettement entre les « doctrines normatives », les « réalisations pratiques » et les « théories scientifiques » (p. 36 et suiv.). Si ces dernières sont la description et l' explication des phénomènes économiques observables en diverses situations typiques (marché libre, compétition restreinte, monopole, dirigisme d' Etat, etc.), les premières sont constituées des diverses politiques économiques proposées pour atteindre les fins sociales préalablement fixées ; quant aux secondes, elles relèvent de la science appliquée et servent à illustrer concrètement les premières. Rougier insiste sur le fait que, dans la mesure où elle constitue une science théorique, l' économie politique peut servir à décrire, à expliquer, à prédire, mais jamais à prescrire. Cependant, l' objectif d' une doctrine économique normative, qui a pour fonction de prescrire ce qu' il convient de faire et plus précisément quelle politique économique il convient de mettre en oeuvre pour que tel ou tel objectif soit éventuellement accessible dans une société donnée, est d' un tout autre ordre et une telle entreprise intellectuelle

⁶ [Hayek 1988 (1993)].

ne peut se qualifier comme *science*. Malencontreusement, beaucoup de confusion entoure, selon Rougier, la discussion portant sur le « libéralisme économique » puisque les trois types d'enjeux y sont la plupart du temps indifférenciés. C'est pour éviter toute équivoque que Rougier convient de désigner les doctrines économiques par le vocable « *Mystiques économiques* ». Rougier entreprend donc de décrire la Mystique libérale (chap. III), la Mystique de l'économie dirigée (chap. IV), la Mystique corporative (chap. V) et la Mystique marxiste (chap. VI), soit les quatre principales doctrines économiques, pour ensuite les comparer entre elles du point de vue des conséquences sociales, économiques et politiques que chacune entraîne (chap. VII) et se demander, enfin, pourquoi, alors qu'une seconde guerre mondiale est sur le point d'éclater, le monde entier semble s'écarter définitivement de l'économie libérale (chap. VIII).

On se doit de noter cependant que, du point de vue de Rougier, toutes les Mystiques économiques ne sont pas équivalentes : le libéralisme s'inscrit davantage dans le sillage de la science économique dans la mesure où celui qui adhère à cette doctrine reconnaît en particulier l'existence de lois économiques, plutôt que de croire que « les lois de l'équilibre économique, statique et dynamique, sont de simples recettes d'action » (p. 38). Aussi longtemps qu'elle « se confine sur le terrain strictement économique », la doctrine libérale se présente comme un « art rationnel fondé sur une discipline scientifique, ce qu'elle cesse d'être si elle extrapole les résultats de la science, en passant indûment du terrain économique sur le plan politique et social » (*ibid.*). En termes on ne peut plus clairs, Rougier croit qu'il est scientifiquement établi que « la libre concurrence permet seule d'assurer le maximum de satisfaction aux échangistes sur un marché », mais il rejette par avance les prétentions du partisan du libéralisme qui s'autoriserait de la science économique pour avancer que, « pour n'importe quel état actuel de la distribution des richesses, la solution dictée par la doctrine libérale est politiquement et socialement la meilleure, comme elle l'est économiquement, toutes conditions égales d'ailleurs » (*ibid.*).

Rougier écrit incidemment, qu'« (O)n impute la victoire sur l'hitlérisme par priorité aux Soviets, alors que la guerre a été gagnée grâce au capitalisme américain, fondé sur la religion de la libre entreprise » (p. 272). Il est tout à fait clair pour Rougier que l'on peut débattre des vertus respectives ou des avantages comparatifs d'un régime socio-politico-économique singulièrement basé sur la libre entreprise, la propriété privée des biens capitaux et la concurrence des idées politiques d'une part, et, d'autre part, ceux d'un régime socio-politico-économique spécifiquement basé plutôt sur la propriété collective des moyens de production, sur le

monopartisme, sur le plan quinquennal de production, le contrôle idéologique et l'État-providence. Il revient précisément à la théorie économique de nous donner les moyens d'analyser, puis de trancher toutes ces questions, puisqu'il est entendu qu'elles peuvent l'être. Les arguments anti-étatistes de Rougier ne peuvent donc pas être assimilés à des jugements de valeur, mais à des *théorèmes*, car ils ont une prétention à la validité qui les situent sur un plan différent et appellent un traitement *sui generis* : à titre d'arguments ayant une prétention à la scientificité, ce sont des arguments qui visent à affirmer ce qu'il *faut* penser pour être dans le vrai. À ce titre, ils ne sont pas des énoncés d'idéaux moraux ou politiques et se ramènent pas à l'expression de préférences idéologiques personnelles. Plus radicalement encore que Hayek, en un sens, pour qui le socialisme est d'abord une erreur intellectuelle avant d'être une erreur morale, Rougier va même jusqu'à écrire de manière cinglante que le dirigisme et le planisme économiques appelés de tous leurs vœux par les intellectuels universitaires moralisateurs est intrinsèquement pervers puisque « *(L)es économiquement faibles sont, en définitive, le produit des intellectuellement déficients* » (p. 274).

3. La justice sociale en régime libéral

Cependant, Rougier se détache nettement des positions de Hayek en soutenant que l'intervention de l'État dans l'économie est acceptable jusqu'à un certain point en régime libéral, celui-ci étant caractérisé comme le système politico-économique fondé sur « le mécanisme des prix dans un régime concurrentiel » (p. 199). Suivant Rougier, « (L)'erreur de la doctrine du *laissez faire* et *laissez passer* a été de croire que la vie économique peut se dérouler en dehors de toute intervention de l'État » (p. 221). Il est possible, suivant Rougier, de concilier le rendement ou l'efficacité économiques avec la « justice sociale », à savoir « avec la nécessité d'une répartition plus équitable du revenu national, en vue d'assurer à tous le minimum vital compatible avec la dignité d'un être humain » (p. 218). Hayek rejette lui aussi la formule « *Laissez faire, laissez passer* » et la juge incorrecte pour caractériser le libéralisme économique, préférant explicitement adopter globalement la perspective dictée par « la Règle de Droit », perspective qui oriente la plus grande partie de ses travaux majeurs à partir des années 1960 (*La Constitution de la liberté*,

de 1960, et la trilogie *Droit, législation et Liberté*, qu'il publie entre 1973 et 1979)⁷. Rougier, pour sa part, rejette cette formule qu'il dit être celle du « libéralisme manchestérien, où l'Etat ne joue le rôle que d'un 'veilleur de nuit' » (p. 218). Mais il faut surtout dire que le « libéralisme constructif » qu'épouse Rougier est davantage marqué au coin du pragmatisme et ne coïncide que partiellement avec le libéralisme que défend Hayek. Certes, les deux penseurs insistent pour dire que le libéralisme requiert ce que Rougier appelle un « ordre juridique positif » (p. 34, n. 1), c'est-à-dire un système constitutionnel et légal qui sauvegarde la libre concurrence et empêche la formation des trusts, des holdings et des monopoles syndicaux. Cependant, contrairement à Hayek, Rougier reconnaît que le libéralisme constructif « ne pourrait s'imposer qu'en tenant compte de la situation intérieure et extérieure, c'est-à-dire, d'une part, du fait que nous vivons sous un régime mixte de libéralisme, de protectionnisme, de dirigisme et d'étatisme partiel auquel on ne pourrait renoncer, du jour au lendemain, sans provoquer de véritables cataclysmes ; et d'autre part, du fait que nous sommes entourés d'Etats autarciques, ce qui implique une série de conditions restrictives au régime de la porte ouverte et toute une politique » (*ibid.*).

Il me semble clair que, sur la question de la justice sociale, le libéralisme de Hayek est davantage du type « manchestérien » que du type « constructif » puisqu'il s'avère minimaliste en matière d'intervention de l'Etat dans l'économie. Du reste, la grande originalité de l'approche de Rougier, lorsque contrastée avec celle de Hayek, c'est de reconnaître qu'il existe plusieurs sortes de libéralisme, et que, au moins sous une de ses formes, l'économie de marché est parfaitement compatible avec l'interventionnisme. Rougier évoque, en effet, trois modalités de cette intervention possible de l'Etat :

- 1) *L'intervention juridique*, l'Etat se faisant le défenseur du consommateur, en premier et en dernier recours, contre toutes les formes d'abus que sont les coalitions, aussi bien patronales qu'ouvrières, qui viseraient à faire prévaloir des prix de monopole ;
- 2) *L'intervention économique*, à savoir la possibilité pour l'Etat de jouer un rôle compatible avec le mécanisme des prix mais en rejetant par principe l'idée que l'Etat puisse décréter le contrôle des prix et des salaires peu importe les circonstances, voire en rendant constitutionnellement intangible le système des prix de marché ;

⁷ [Hayek 1960 (1994), 1973-79 (1980-1983)].

3) *L'intervention sociale*, l'Etat pouvant se permettre d'apporter des correctifs à la situation économique des plus démunis, mais sans jamais mettre en péril l'équilibre budgétaire.

En fait, la différence entre les philosophies économiques de Hayek et de Rougier est plus de degré que de nature. Et pour bien marquer cette différence, il importe de souligner que ce que Rougier dénomme « économie du consommateur » est une économie de marché basée sur le mécanisme des prix « mais canalisée par l'intervention de l'Etat », dans des limites identifiées ci-haut, « en vue d'assurer le bien commun » (p. 219). Rougier est loin de condamner les « buts sociaux et moraux des socialistes. (p. 219), mais il met de l'avant une « *technique de liberté* » – c'est son expression – « qui diffère de leurs méthodes bureaucratiques et autoritaires en ce qu'elle est efficace et produit le bien-être au lieu d'entretenir la pénurie ; en ce qu'elle sauvegarde la libre décision et la responsabilité de l'entrepreneur, du travailleur et du consommateur au lieu d'en faire des instruments passifs ; en ce que, seule, elle est compatible avec les institutions démocratiques, avec le fédéralisme et avec la collaboration pacifique des peuples fondée sur la liberté des échanges, conformément à la division mondiale du travail » (p. 219). Cette forme de libéralisme, que, selon Rougier, on peut appeler diversement « libéralisme social », « interventionnisme libéral » ou « planisme concurrentiel » (p. 219), rejette l'omnipotence de l'Etat tout en lui réservant un rôle régulateur essentiel de manière à ce que l'économie tourne le mieux possible sinon optimalement, et surtout de manière à ce que nul ne connaisse un sort indigne du genre humain.

Fortement inspirée des vues de Jacques Rueff⁸, la doctrine philosophique de Rougier est guidée par l'idéal de rendre pleinement compatible la démocratie avec l'économie du consommateur. Cependant, par contraste avec Hayek qui afficha son athéisme, Rougier a le souci de faire voir que le libéralisme ainsi conçu rejoint la doctrine exposée dans les deux Encycliques sociales pontificales⁹ (pp. 236-244). Suivant Rougier, lorsque transposée dans le langage de la théorie

⁸ Rougier cite peu d'économistes dans ses analyses. Il n'est pas très difficile de connaître ses sources. S'il se réfère à point nommé aux figures historiques de Turgot, d'Adam Smith et de Jean-Baptiste Say pour identifier des critiques inlassables des abus de l'intervention de l'État (p. 10), en théorie économique il se réclame ouvertement de Maurice Allais (p. 210) et surtout de Jacques Rueff (il se réfère en particulier à son ouvrage *L'Ordre social* [Rueff 1945] ; cf. [Rougier 1949f, 235, note 1]). Outre les textes et auteurs précédemment cités, Rougier se réfère également, entre autres, aux ouvrages suivants : [Rueff 1927 et 1949] ; [Perroux 1935] ; [Robbins 1935]. Mais c'est sur « l'admirable livre » de Walter Lippmann, *La Cité libre* [Lippmann 1937] qu'il dit s'appuyer pour étayer son « libéralisme constructif » (p. 80, n. 1).

⁹ *Rerum Novarum*, Encyclique publiée par le Pape Léon XIII en 1891, et *Quadragesimo Anno*, Encyclique publiée par le Pape Pie XI en 1931.

économique, la doctrine socio-économique de l'Eglise revient à dire que « le but du procès économique n'est ni l'enrichissement des producteurs, ni la multiplication des bureaucrates, ni la toute-puissance de l'Etat, mais le bien-être de l'individu en tant que consommateur de biens et de services » (p. 236).

Dans cette perspective, l'idée de justice sociale trouve chez Rougier une place que nulle part elle ne peut trouver chez Hayek, qui s'en est du reste fait le critique le plus radical. Rougier reconnaît, en effet, les « déficiences du libéralisme manchestérien » et accepte, comme l'exige la doctrine sociale de l'Eglise catholique, de s'en remettre à l'Etat pour remédier aux défaillances socio-politico-économiques du marché. Par contraste, Hayek est plutôt d'avis qu'il faut chercher à raffiner le cadre juridique et le système légal de l'économie de marché de manière à corriger, sinon faire disparaître à terme, les défaillances du marché. Hayek avance que c'est là la bonne approche pour en arriver à contenir en particulier les coûts sociaux liés aux « externalités ».¹⁰ Pour Rougier, l'intervention juridique, sociale et économique de l'Etat est légitime en régime d'économie de marché pour « secourir les économiquement faibles, en protégeant les travailleurs, la propriété privée, l'épargne, le bien de famille, l'association professionnelle à l'aide de tout un système de garanties et d'assurances » (p. 238). Qui plus est, Rougier défend avec conviction la liberté d'association, permettant ainsi la création des groupements corporatifs comme les mutuelles, les syndicats ouvriers et les organisations professionnelles (p. 238), alors que Hayek se fait particulièrement critique du mouvement syndical.

Contrairement à Hayek, qui finit par l'écarter comme instrument analytique pertinent, Rougier accepte le cadre conceptuel fourni par la théorie de l'équilibre général¹¹. C'est en se plaçant dans cet espace théorique qu'il lui est loisible de condamner l'idée que l'Etat puisse, sans conséquences délétères pour la production, « taxer à un prix inférieur au prix d'équilibre » de manière à contrôler le prix d'une certaine denrée et à la rendre plus facile à se procurer pour les « économiquement faibles » (p. 252). Si, en intervenant de la sorte, l'Etat empêchait « à toute l'offre de s'écouler et à toute la demande solvable d'être servie » (*ibid.*), il créerait de toutes pièces la pénurie : en effet, si un producteur ne peut vendre son produit à « un prix rémunérateur », il cesse tout simplement de le produire. Le produit trop taxé disparaît de la circulation. Si l'Etat, par ses taxes levées au nom d'une justice sociale bienveillante, désincite à

¹⁰ [Hayek 1980, 37-49, IIIe partie : « Three Options for Policy »].

¹¹ Il en fait, du reste, un remarquable exposé informel [Rougier 1938b, ch. 1, section III, 42-49].

produire, il crée artificiellement de la rareté. À terme, il engendre la pauvreté des masses. Qui plus est, il permet au marché noir d'émerger, car les plus favorisés pourront offrir davantage pour se procurer les biens disponibles, ce qui augmentera encore davantage la rareté pour les gagne-petit et les personnes à faible revenu (p. 253). Pour lui, contrairement à l'économie de l'échange, qui tend toujours à rétablir l'équilibre des marchés, « (L)'économie dirigée qui devait répartir équitablement les privations et moraliser le marché en substituant la notion de service à celle de profit, aboutit, avec une sûreté impressionnante, à accabler les malheureux en aggravant la pénurie » (p. 253).

La seule méthode d'intervention de l'Etat dans l'économie qui soit acceptable pour Rougier est cependant celle qui « n'est pas incompatible avec le mécanisme des prix » (p. 250). L'Etat peut ainsi procéder par secours direct (distribution *in natura*) ou par subventions en argent (par des politiques d'allocations familiales, d'assurances sociales, d'indemnités compensatrices, d'allocations-logement, etc., p. 251), mais pas autrement. Compte tenu que l'Etat ne peut redistribuer aux uns que ce qu'il enlève aux autres, cette méthode d'intervention connaît cependant deux limites strictes : d'abord, il convient de reconnaître qu'il existe un « plafond aux prélèvements fiscaux » (p. 251), un seuil au-delà duquel l'Etat désincite « à investir, à produire, à construire » (p. 251) ; trop imposer l'entreprise signifie pour Rougier freiner le développement économique, et donc la production de la richesse : or, une richesse qui n'est pas produite ne saurait être redistribuée. Ensuite, une seconde limite vient du principe de justice même que l'Etat utilise pour se justifier d'intervenir dans l'économie : la politique fiscale ne peut en aucun cas équivaloir à spolier les mieux nantis au profit des moins performants, car « le prélèvement fiscal (...) n'est justifié que s'il correspond à un sacrifice collectif proportionnellement réparti, ou s'il n'atteint que les rentes de rareté, les profits purement spéculatifs et inflationnistes qui ne correspondent à aucun service réel rendu à la collectivité des consommateurs » (p. 252).¹²

Rougier dénonce en particulier le contrôle des prix et des salaires comme étant tout à fait improductifs et délétères. Autre cible privilégiée : l'inflation comme mode de financement de l'Etat jugé « inique », « hypocrite », « antidémocratique » par Rougier. L'Etat crée cette inflation en réduisant la valeur de la monnaie de manière à faire augmenter les prix : l'Etat taxe alors les « bénéfices inflationnistes (...) comme s'ils étaient réels » (p. 263). Ce mode de financement a ceci d'inique que, contrairement à l'impôt, « il est sans dégrèvement à la base, sans progressivité,

¹² En ce sens, Rougier aurait fort probablement cautionné la taxe Tobin sur les transactions boursières.

sans adaptation aux facultés contributives des assujettis, c'est-à-dire sans justice sociale » (p. 264). Il est aussi particulièrement hypocrite car, face à l'augmentation des prix, la foule des consommateurs croit légitime de s'en prendre à ceux qu'elle estime former une bande de vils « exploiters », à savoir les industriels et autres producteurs, alors que le grand coupable, c'est l'Etat devenu « faux-monnayeur » (p. 264). Il est, enfin, tout à fait antidémocratique parce qu'il fait perdre au Parlement sa « fonction naturelle... le contrôle des dépenses publiques » (p. 264) : il permet à l'hydre de la fonction publique de grandir hors proportion, « dissimule le coût des interventions étatiques, rendant impossible la comparaison entre les avantages et les sacrifices » (p. 264). À terme, il provoque la hausse nominale des prix, déclenche, en réaction, les revendications syndicales et force le blocage des prix pour sortir de la spirale inflationniste. Or « le blocage des prix engendre la pénurie, le rationnement, le marché noir, et l'on retombe dans le cycle infernal déjà décrit (pp. 264-5). Voyant les prix fuir en avant, le producteur arrête de produire, pensant obtenir demain pour sa marchandise un meilleur prix qu'aujourd'hui. L'épargne privée se trouve découragée et devant l'impossibilité de se financer, l'Etat n'a que deux solutions : soit augmenter les recettes fiscales, soit laisser l'inflation gonfler les prix et les salaires. À terme, l'économie se détruit d'elle-même : ou les contribuables voient leur revenu net après impôt diminuer constamment, ou ils voient leur pouvoir d'achat s'amenuiser à cause de la perte de valeur de la monnaie. Ainsi l'Etat, dans ses tentatives pour diriger l'économie de manière à garantir le mieux être de tous et chacun, finit-il par appauvrir et « répartir égalitairement les effets de la pénurie » (p. 265) plutôt que d'être en mesure de répartir plus équitablement une plus grande richesse collective.

Alors que Hayek présente l'économie de marché comme permettant l'émergence d'un ordre spontané largement supérieur en efficacité économique à toute forme d'économie dirigée, Rougier insiste de son côté sur le fait que « (L)a concurrence n'est pas le résultat spontané de l'économie de marché » (p. 221). Hayek contraste fortement socialisme et libéralisme en identifiant le premier type de régime socio-économique à un ordre recherché pour lui-même et intentionnellement planifié et en caractérisant le second type comme le « résultat de l'action des hommes mais non de leur dessein ». (Hayek 1967a) insiste pour sa part sur le fait que « (L)a vie économique se déroule dans un cadre institutionnel et juridique qui n'est pas une donnée de la nature », alors que, pour lui, la loi de l'offre et de la demande est clairement une loi de la nature (p. 221). Le cadre institutionnel et juridique s'avère pour lui « une création toujours révisable du

législateur » (pp. 221-22), si bien que « le régime de propriété, des contrats, des patentes, des brevets d'invention, les statuts des associations professionnelles, des associations commerciales, la structure monétaire et bancaire, le système fiscal » (p. 222) sont des produits de la volonté des hommes qui construisent l'Etat un peu comme ils le souhaitent. Par comparaison, Hayek a une vision du processus de mise en place du cadre juridico-constitutionnel qui est beaucoup plus naturaliste et qu'il présente comme résultant d'un *évolutionnisme culturel*.

En effet, suivant les traces de Carl Menger, fondateur de l'Ecole Autrichienne d'économie politique, Friedrich Hayek en est venu à inscrire ses théorisations socio-économico-politiques dans le cadre d'une théorie évolutionniste de la culture et des traditions morales. L'évolutionnisme économique de Hayek prend appui sur un concept qui, à bien y regarder, sert de matrice à un ensemble multidisciplinaire de théorisations, à savoir le concept d'*ordre spontané*¹³, dont on ne trouve pas trace chez Rougier. Hayek oppose *cosmos* et *taxis*. Le premier terme réfère non seulement aux systèmes naturels issus de l'évolution par sélection naturelle, par exemple les espèces de la biosphère, mais également aux systèmes sociaux qui sont apparus spontanément comme résultats de l'évolution historique de l'humanité depuis les temps primitifs. Le second terme est réservé par lui pour désigner exclusivement les systèmes qui sont issus d'un plan délibéré. Seuls ces derniers peuvent, suivant Hayek, être considérés comme « artificiels » puisqu'ils ont été fabriqués et sont, en ce sens, issus du génie humain. Or, justement, pour Hayek, les systèmes sociaux constituent des *systèmes de règles de conduite et de perception* qui, tout en servant clairement aux individus à coordonner leurs plans d'action, ne sauraient être vus comme des constructions planifiées et délibérées par l'homme¹⁴.

Opposant pour cette raison, d'un côté, les *institutions* sociales ayant émergé spontanément au cours de l'histoire grâce à l'interaction des hommes (par exemple, les langues naturelles, les monnaies, les lois) et, de l'autre, les *organisations* mises en place progressivement par la libre volonté d'association et de coopération des agents individuels, Hayek définit l'ordre social spontané comme celui qui, tout en résultant pleinement de l'action humaine, ne résulte pas pour

¹³ Le concept d'ordre spontané dont Hayek fait grand usage appartient à ce qu'il est convenu d'appeler le « *paradigme de l'auto-organisation* » [Dumouchel & Dupuy 1983], et l'on peut soutenir que, sous une forme ou sous une autre, il joue un rôle dans un grand nombre de théories appartenant aux disciplines les plus diverses, et en particulier la théorie de l'autopoïèse de F. Varela et H. Maturana, les modèles cybernétiques de seconde génération de H. von Foerster, la thermodynamique des systèmes ouverts et des structures dissipatives de I. Prigogine, la théorie du chaos de B. Mandelbrot et la théorie des catastrophes de R. Thom. Philippe Nemo fournit une excellente analyse systématique de ce paradigme dans sa version hayékienne [Nemo 1988, 67-105]. J'ai moi-même consacré un article à analyser ce concept en détail.

¹⁴ V. [Hayek 1963] ; v. aussi [Hayek 1973 (1980), ch. 4].

autant d'un dessein qu'un individu agissant seul, ou que plusieurs individus agissant collectivement, auraient pu entretenir et mener à terme (Hayek 1967a). Pour Hayek, la société constitue globalement une structure ou un système spontanément engendré, auto-organisé ou auto-régulé et évolutif. Le problème crucial est alors de rendre compte du maintien de cette structure dans le temps. Ce qui assure la durabilité de la cohésion sociale dans le temps, c'est la dynamique de l'interaction humaine elle-même, à savoir le fait que, bien que chacun cherche avant tout à satisfaire ses besoins et désirs, les actions qu'il est ainsi conduit à poser sont profitables à tous : la rhapsodie humaine, pourrait-on dire, qui correspond à une partition musicale d'une infinie complexité, est jouée comme si une « main invisible » dirigeait l'orchestre, suivant la métaphore d'Adam Smith.

Hayek et Rougier partagent l'idée que, dans une économie de marché développée, les individus font satisfaire leurs besoins personnels par l'action de personnes qui, pour la plupart, ignorent leur existence et qui agissent en suivant seulement les signaux du marché. Mais ce qui caractérise la perspective hayékienne en philosophie économique, c'est que, suivant Hayek, les pratiques économiques des individus induisent spontanément un ordre social et économique qui a d'autant plus tendance à s'étendre que les groupes auxquels ils appartiennent suivent des règles de conduite qui leur permettent d'être dominants. Hayek voit l'histoire humaine comme le terrain d'une lutte entre des traditions culturelles opposées au terme de laquelle le système économique le plus efficient réussira toujours à s'imposer. En faisant l'hypothèse de l'existence d'une *évolution culturelle de l'humanité*, Hayek entend mettre au jour le mécanisme par lequel s'opère historiquement la sélection naturelle des traditions morales, l'idée étant de parvenir à expliquer de la sorte la prééminence de l'économie marchande sur toutes les autres formes de vie en société. L'hypothèse de l'évolution culturelle suppose, en effet, que les groupes humains soient en compétition les uns avec les autres. Ces divers groupes cherchent à survivre et à se développer, voire à se renforcer et donc à s'accroître. Ce à quoi Hayek se réfère lorsqu'il parle de « tradition morale », c'est au système sociologiquement observable des mœurs qu'il juge non seulement propices, mais à proprement parler indissociables du régime de vie « catallactique », c'est-à-dire de la vie sociale en économie marchande. Suivant Hayek, seules les règles de conduite qui s'avèrent les plus économiquement profitables s'imposent et perdurent, car elles sont celles qui permettent au plus grand nombre d'individus de survivre.

Rougier n'adopte pas une telle conception évolutionniste et s'avère beaucoup plus rationaliste que ne l'est Hayek. Et surtout, Rougier s'avère nettement plus interventionniste que Hayek. Cependant, Rougier n'admet que les seules interventions qui sont tout à fait compatibles avec le système des prix de marché. Pour ainsi dire, toute intervention ne faisant pas obstacle au mécanisme des prix est jugée admissible par Rougier. Rougier admet, par exemple, les interventions qui modifient le volume de l'offre ou de la demande, comme l'interdiction du travail des femmes et des enfants (p. 223). Il accepte aussi les interventions agissant sur le coût de production (par exemple, l'imposition de droits et de tarifs douaniers, voire même une politique de gestion de l'offre) même si l'on peut juger que le consommateur s'en voit affecté au détriment du producteur. Bien qu'il adopte une perspective assez différente, Hayek a quand même lui aussi identifié des mesures sociales qu'un Etat libéral devrait adopter dans le but d'assurer le bon fonctionnement de l'économie, par exemple une politique de revenu minimum (Hayek 1944b, 1960) : mais l'aide sociale aux plus défavorisés est justifiée ici plutôt par des calculs relevant de l'économie politique que par des arguments inspirés d'une morale de compassion, d'une éthique de solidarité, ou déduits d'une théorie de la justice sociale comme il semble que ce soit le cas chez Rougier.

4. Sur le statut épistémologique de la science économique

Quoi qu'il en soit de ce débat crucial de philosophie économique, l'approche de Rougier ne saurait être de toute manière assimilée à celle de Hayek : quelque chose d'important sépare leurs conceptions, en effet, qui concerne le statut de l'économie comme science. S'il est une dimension particulièrement saillante de l'œuvre de Hayek sur laquelle il y a tout lieu d'insister, c'est bien la place qu'y occupe la réflexion méthodologique. Plus spécifiquement encore, Hayek a amené les économistes à prendre conscience de l'importance du phénomène de la connaissance dans la dynamique économique (Hayek 1937). La spécificité épistémologique de l'économie politique comme discipline est liée, aux yeux de Hayek, au fait qu'elle concerne nos croyances à l'égard de la réalité plutôt que la réalité matérielle elle-même : alors que la science physique a pour objectif de nous dire *ce qu'il faut penser* de tel ou tel phénomène, la science économique adopte forcément une posture différente, du fait qu'elle part non pas de ce que le monde est mais de ce que les acteurs *croient* qu'il est. En conséquence de ce qui précède, Hayek, tout en épousant un

anti-dualisme avoué en matière d'ontologie puisqu'il se dit pleinement « matérialiste » en théorie de l'esprit, adopte en méthodologie ce que j'ai appelé ailleurs un « dualisme faible » en épistémologie. L'idée fondamentale de Hayek est que chaque acteur social constitue en lui-même un « ordre sensoriel » : par son « esprit », chacun est un ordre « qui prévaut dans une partie précise de l'univers physique — cette partie que nous sommes nous-mêmes comme individus corporels. C'est un ordre que nous « connaissons » d'une manière qui diffère de la manière dont nous connaissons l'ordre du monde physique qui nous entoure » (Hayek 1952, par. 8.45, p.178.). Hayek ajoute aussitôt : « Alors que notre théorie nous amène à nier tout dualisme ultime des forces gouvernant respectivement le domaine de l'esprit et celui du monde physique, elle nous contraint du même coup à reconnaître que, pour des raisons pratiques, nous aurons toujours à adopter une conception dualiste » (Hayek 1952, par. 8.46, p. 179).

C'est pourquoi, pour Hayek, il faut combattre le « scientisme » des économistes et des spécialistes des sciences sociales, trop prompts à adopter dans leur domaine propre non pas tant les méthodes des sciences naturelles que celles *qu'ils croient être, mais à tort*, les méthodes des sciences physique, chimique et biologique. *A contrario*, il vaut la peine d'insister sur le fait que, pour Rougier, si le libéralisme est en lui-même une « mystique économique »¹⁵, la science économique est à tous égards une *science naturelle*¹⁶. Rougier épouse en fait une position épistémologique tout à fait singulière et originale, sur laquelle il convient d'insister. L'économie politique est une science *véritable*, qui appelle le même genre de consensus que celui qu'appellent toutes les disciplines à prétention de scientificité. Cela signifie que, pour Rougier, il n'y a pas d'économie libérale, d'économie marxiste, d'économie corporative – ces expressions sont à proscrire : « Elles désignent des doctrines plus sociales qu'économiques ; des attitudes sentimentales, des partis pris normatifs, tout un faisceau d'idées-forces qui en font proprement des mystiques, et n'ont rien à voir avec les modèles théoriques de la science économique qui ont pour unique but de rendre compte, par une série d'approximations successives, des phénomènes complexes du monde économique réel » (p. 60). À cet égard, l'économiste se situe dans un « paradigme » au sens fort de T.S. Kuhn : le savoir économique est *unique* et n'admet pas le pluralisme, il a le rang d'une connaissance théoriquement et empiriquement établie au-dessus de tout doute raisonnable, et il ne saurait y avoir de choix entre visions rivales à ce niveau.

¹⁵ La « Mystique libérale » fait l'objet du chapitre III des *Mystiques économiques* [Rougier 1949f, 70-88].

¹⁶ Rougier consacre les deux premiers chapitres des *Mystiques économiques* [Rougier 1949f, 35-69] à exposer son épistémologie de la science économique.

Cependant, face à la multiplicité des doctrines économiques qui s'affrontent sur le terrain de la politique (et donc concernant ce qu'il *faut* faire), l'économiste a le devoir épistémologique de rester neutre et de ne pas prendre parti.

Dès l'avant-propos de la première édition des *Mystiques économiques*, Rougier affiche ses couleurs épistémologiques : « la science économique ... est une », écrit-il, mais « les doctrines économiques...sont diverses » (p. 7). Ce sont précisément ces doctrines, dont Rougier prétend « qu'elles ne sont fondées ni en raison ni en expérience » (*ibid.*), qu'il désigne sous l'expression de « mystiques économiques » ; comme telles, ces doctrines sont « (colorées) de pseudo-démonstrations scientifiques, certaines attitudes sentimentales, certains préjugés de classe, certaines habitudes mentales ; en bref, certains partis-pris passionnés » (*ibid.*). Ce point de vue de Rougier tranche nettement sur celui de Hayek. Car, pour Rougier, « la science économique se confine à décrire les lois auxquelles obéissent les phénomènes économiques sous les régimes les plus variés : marché libre, marché à compétition incomplète, marché à monopole, dirigisme corporatif, étatismes, planisme en régime collectiviste, régime mixte » (*ibid.*). Pour Hayek, par contre, la tâche la plus urgente de la science économique est de démontrer hors de tout doute raisonnable les déficiences inhérentes et les vices rédhibitoires du socialisme et, du même coup, la prééminence du libéralisme.

Rougier est très clair à ce sujet : il n'appartient pas à l'économiste, quels que soient ses choix personnels, « de nous dire si nous devons préférer l'enrichissement national ou l'ascétisme héroïque ; la justice sociale ou le maximum de satisfaction pour chaque échangiste ; l'organisation pacifique du monde fondée sur la division naturelle du travail entre les nations ou la préparation de la guerre fondée sur l'autarcie qui est une économie de siège » (pp. 7-8). Comme tous les savoirs de nature scientifique, l'économique est, pour Rougier, en langage moderne, basée sur des raisonnements conditionnels du type « si...alors » : si nous adoptons telle ou telle politique, alors, en conséquence, nous observerons que, *ceteris paribus*, telle et telle situation se produit. Si l'on conjecture que telle ou telle mesure de politique économique donnerait lieu à tel et tel effet mesurable, il doit pouvoir être possible de confirmer ou d'infirmer empiriquement cette affirmation. Pour Rougier, « le mécanisme des prix est déterminé par la loi de l'offre et de la demande *solvable* », et « elle-même dépend, à un moment donné, de la répartition du capital et du revenu national » (p. 223). Voilà des propositions nomologiques de la science économique. L'équilibre économique est à ses yeux un cas type des phénomènes

d'équilibre rencontrés ailleurs dans la nature : «(L)e mécanisme du rétablissement de l'équilibre est fondé sur les réactions compensatrices que provoque la perturbation de l'équilibre. Dans un régime de libre concurrence, ces réactions compensatrices sont les variations des prix, des salaires, des taux de l'intérêt, de la disparité entre les prix intérieurs et les prix mondiaux. Elles ne sont, en somme, qu'un cas particulier de la loi du déplacement de l'équilibre, la plus générale de la nature, qui prend le nom de loi de Vant'Hoff lorsqu'elle est relative aux variations de température ; de principe de Le Chatelier lorsqu'elle est relative aux variations de pression ; de loi de Lenz, lorsqu'elle est relative à la variation de la force électromotrice d'un courant et qui s'énonce, de la façon la plus générale, ainsi : 'Lorsqu'on tend à faire varier un des facteurs d'équilibre d'un système, il se produit une modification de ce système qui, si elle s'accomplissait seule à partir de l'état initial, entraînerait pour le facteur considéré une variation inverse de celle qu'on lui a imprimée' » (pp. 65-66). Mais l'on ne trouvera pas sous la plume de Hayek l'affirmation que l'on trouve à plusieurs endroits dans les écrits de Rougier, à savoir que « la loi de l'offre et de la demande *solvable* » est une loi au même titre que les lois de la nature que la science physique met au jour. Ce que Rougier appelle « le mécanisme des prix » est pour lui un mécanisme au sens où il en existe en physique. La fonction d'un tel mécanisme automatique est d'adapter « l'offre à la demande solvable, en déterminant les prix d'équilibre qui permettent d'écouler toutes les quantités offertes et de satisfaire toutes les demandes solvables, c'est-à-dire d'établir le niveau qui assure l'égalité des quantités offertes et demandées » (p. 220).

Une particularité de la pensée de Rougier est, par contre, de s'opposer aux « mathématiques sociales ». On pourrait croire qu'il n'y a pas de contraste à signaler entre Hayek et Rougier à ce chapitre, puisque, comme on le dit dans la vulgate des historiens de la pensée économique, c'est une marque de commerce de l'Ecole Autrichienne d'économie que de s'opposer à l'approche mathématique en théorie économique. Dès le début, comme il est bien connu, Menger en fit querelle à Walras. On tient généralement pour acquis que des économistes comme Mises et Hayek ont développé une analyse économique qui ne se prêtait nullement à l'algébrisation et au calcul différentiel, ne serait-ce que parce que Mises s'intéressait d'avantage à la praxéologie¹⁷ et que Hayek rejetait ouvertement l'approche statique de la théorie de l'équilibre général¹⁸, approche qu'il abandonna peu à peu à partir du milieu des années 1930 (mais qu'il avait suivi

¹⁷ V. son immense traité sur *L'Action humaine* publié en 1949 [Mises 1949].

¹⁸ Ce qu'il fait cruciallement valoir dans son article 1937 [Hayek 1937] dont Bruce Caldwell a montré qu'il représenta le virage le plus important dans le long cheminement intellectuel de Hayek [Caldwell 1988].

dans ses recherches sur l'analyse de l'équilibre inter-temporel) pour centrer ses travaux ultérieurs en économie politique sur la dynamique de la coordination spontanée des agents dans le cadre de la logique du marché.

Rougier n'avance aucun argument de principe qui justifierait de s'opposer à « appliquer l'esprit positif aux phénomènes sociaux », et donc « à chercher à leur appliquer les mathématiques, puisque les mathématiques sont le langage même de la science » (p. 203). Cependant, connaissant bien l'histoire du calcul des probabilités depuis Pascal et les frères Bernouilli, il identifiera un problème majeur issu des travaux de Laplace et de Condorcet pour étendre ce calcul aux sciences sociales : il verra ce problème se profiler dans les travaux de Cournot et ceux de Rueff en « économie politique mathématique », et finalement en économétrie. Les « présomptions des technocrates » – telle est la *présomption fatale* que Rougier tient à dénoncer pour sa part – ont semblé pouvoir s'autoriser de l'idée qu'« une société est une collection d'individus » au même titre qu'« un système matériel n'est qu'une collection de particules » (p. 204). Critiquant l'idée de considérer les acteurs sociaux comme des « hommes moyens... tous interchangeables », Rougier se fait acerbe contre les « ingénieurs sociaux » qui ont cru pouvoir établir le plan de la société de manière à permettre qu'un « pouvoir central » en dirige rationnellement la destinée (p. 204). « On en vient à oublier que l'"homme moyen" des statisticiens n'a pas plus de réalité historique que l'"homme en soi" des législateurs révolutionnaires ; qu'il n'y a que des individus concrets engagés dans des systèmes de relations sociales fort diversifiées et souvent même antagonistes... » (p. 204). On a cru possible, écrit Rougier, « de tout mettre en équations » (p. 205). Mais, pour Rougier, c'est avant tout la croyance métaphysique au « déterminisme universel, au sens laplacéen du mot » qui fut ici la croyance la plus délétère, et il se fait fort d'en débusquer les tenants et aboutissants épistémologiques.

Voici son argument. De même que, dans un système de particules élémentaires régi par un ensemble de lois formulées sous la forme d'équations différentielles, la connaissance des conditions dans lesquelles se trouve ce système matériel au temps t permet de prévoir son état au temps $t + I$, on a pu croire que la société était un système de même nature, déterminé et donc prévisible. Suivant Rougier, il n'y a pas de sens à « parler du déterminisme en soi des phénomènes indépendamment de la possibilité de les prévoir » (p. 206). Or « la microphysique nous révèle, à l'échelle atomique, un indéterminisme fondamental » (p. 206), si bien que les seules prédictions qui soient possibles à ce niveau sont de nature statistique. Qui plus est, « nos

observations initiales sont (...) affectées d'une incertitude fondamentale due à la perturbation de l'observation sur le phénomène observé » (p. 206) puisque « la position d'un corpuscule et son état de mouvement sont dits des propriétés complémentaires : on ne peut préciser l'une sans impréciser l'autre » (p. 207). L'originalité de Rougier est d'apercevoir que cette situation épistémologique limite trouve son correspondant en sciences sociales. « En économie politique », écrit-il, « plus on tente de fixer la valeur des variables dont dépend le comportement d'un système, plus on affole une dernière variable qui dérouté toutes les prédictions » (p. 207). Par exemple, même si un gouvernement peut déterminer arbitrairement le volume de la masse monétaire en circulation, il ne peut cependant déterminer d'autorité la vitesse de circulation de la monnaie : tout citoyen peut décider de cacher son pécule dans son matelas ! De même, un gouvernement peut bien décider autoritairement de fixer le prix de certaines denrées à un prix inférieur au prix du marché, il peut bien fixer le cours des changes comme il le voudra, mais jamais il ne pourra, par exemple, « assurer simultanément des sursalaires et le plein emploi » (p. 208) ; s'il lui vient à l'idée de fixer les salaires à un niveau tel que les travailleurs jugeront qu'il sous-estime la valeur de leur travail, le gouvernement ne pourra empêcher l'absentéisme, le ralentissement du travail, les grèves du zèle, le sabotage. La conclusion de cet imparable argument s'impose d'emblée : « A côté des séquences qu'étudient les savants dans des cas limites correspondant à des systèmes isolés, des relations de complémentarité introduisent une incertitude fondamentale dans la prévision des phénomènes, lorsque l'on prétend les diriger dans leur ensemble. C'est ce dont le planiste ne s'est jamais avisé » (p. 208).

Rougier met en évidence que « le fait pour notre avenir d'être actuellement déterminé, et pour nous de le connaître, sont deux conditions incompatibles. La connaissance de notre avenir nous conduirait inévitablement à le modifier » (p. 211). Certes, bien que nous chercherions inévitablement, s'il nous était infailliblement connu, à agir sur notre avenir de manière à le modifier, Rougier soumet que la science économique peut sans problème faire l'hypothèse que les « effets d'ensemble » des actions humaines sont statistiquement déterminés : « la liberté des actions individuelles n'exclut pas la régularité de leurs effets d'ensemble et le déterminisme statistique est indifférent au fait que les actions individuelles sont elles-mêmes soumises au déterminisme le plus rigoureux ou à la fantaisie la plus capricieuse. (p. 213). Et justement, ce sont, serait-on tenté d'ajouter, les effets d'ensemble qui doivent intéresser le législateur, l'administrateur, le chef d'Etat, ou toute personne soucieuse de sa situation propre et qui

prendrait conscience que chacune de ses actions dépend invariablement de celle des autres et a, comme Hayek l'a affirmé avec force, d'inéluctables conséquences inintentionnelles sur eux.

Dépassant le point de vue de Hayek, Rougier soutient même que « le déterminisme statistique des comportements collectifs rend seul la vie possible et tolérable » (p. 214). Un monde social dans lequel « les régularités statistiques canalisent le hasard sans déterminer pour chaque cas particulier l'avenir, laisse à l'initiative individuelle un certain jeu, ménage à la liberté de choix une marge comprise entre certaines limites qui nous servent de garde-fous » (p. 214). Beaucoup mieux que Hayek, Rougier nous fait comprendre comment l'idée de liberté, qui exprime certainement la valeur morale et politique par excellence et tenue pour primordiale par tout esprit libéral authentique, peut être rendue compatible avec le projet même d'une *science* économique sans avoir à en payer le prix épistémologique exorbitant que Hayek semble prêt à payer, à savoir celui de renoncer à en faire une science naturelle, voire d'épouser pour toutes les sciences sociales un dualisme méthodologique qui exige de reconnaître pour ces disciplines un statut épistémologique à part.

5. Conclusion : de Rougier à Hayek

Peut-on parler d'« influence » entre Rougier et Hayek en matière d'économie politique et de philosophie économique ? La chose n'est pas claire, même si les deux penseurs se sont connus et ont dû se rencontrer assez fréquemment dès la fin des années 1930. Si l'on se fie aux seules citations et notes infrapaginales qui émaillent leurs ouvrages, la chose est vite jugée.

Rougier se réfère peu aux écrits de Hayek : mais il faut savoir que la notoriété de Hayek n'est pas à la fin des années 1930 ce qu'elle sera après la parution de *The Road to Serfdom* en 1944. De fait, dans ses *Mystiques économiques*, y compris dans la deuxième édition datant de 1949, Rougier ne se réfère pas à cet ouvrage de Hayek ni au seul ouvrage de théorie économique important publié par Hayek avant les années 1940, à savoir *Prix et production* (Hayek 1931). Il se réfère seulement (p. 172, n. 1) à l'ouvrage collectif dont Hayek avait dirigé la publication en 1935 sur la question de la possibilité économique du socialisme, ouvrage qui paraîtra en traduction française à la Librairie de Médecis en 1939 (Hayek (ed.) 1935). Rougier semble, par ailleurs, très au fait des ouvrages de Ludwig von Mises, le mentor de Hayek, dont il reprendra le flambeau dans son interminable débat avec les socialistes.

Comme il y a tout lieu de croire que plusieurs des arguments de Rougier coïncident jusqu'à un certain point s'opposent dans certains autres aux vues de Hayek, il est logique de se demander si Hayek, de son côté, n'aurait pas subi l'influence de Rougier. Il existe, en effet, de très nombreux arguments de Rougier qui se retrouvent pratiquement tels quels dans les écrits de Hayek, et si l'on ne peut parler d'influence directe et reconnue ici, à tout le moins peut-on parler de convergence de vues relative, même si j'ai voulu expressément bien marquer l'écart séparant ces deux penseurs du libéralisme économique.

Mais il existe peu de preuves documentaires susceptibles d'étayer une hypothèse d'influence directe de Rougier sur Hayek. Voici les faits les plus significatifs à signaler à cet égard.

- ❑ Dans *La Route de la servitude*, ouvrage qui date de 1944, Hayek ne cite jamais Rougier : le combat stratégique de Hayek cible pourtant exactement le même ennemi.
- ❑ Ensuite, dans la longue liste des « Remerciements » qu'il joint à *La Constitution de la liberté* (Hayek 1960), Hayek ne mentionne pas le nom de Louis Rougier. Par contre, il y écrit : « En fait, si j'avais décidé de souligner non pas mon but, mais mes dettes dans la dédicace de ce livre, il aurait été plus approprié que je le dédie aux membres de la Société du Mont Pèlerin, et en particulier à ses deux chefs de file intellectuels, Ludwig von Mises et Frank H. Knight » (Hayek 1994, 407).
- ❑ Dans la table onomastique du troisième volume de *Loi, législation et liberté* (Hayek 1973-1979), on ne trouve nulle mention du nom de Louis Rougier.
- ❑ La même observation vaut également pour le quatrième volume des *Collected Works* de Hayek rassemblant les écrits de Hayek sur le libéralisme (édité en 1992 par Peter Klein : Hayek 1992).
- ❑ Enfin, dans *Hayek on Hayek. An Autobiographical Dialogue*, publié sous la direction de Stephen Kresge et Leif Wenar en 1994 (Hayek 1994), aussi invraisemblable que cela paraisse, on ne trouve aucune trace de Rougier, comme si les deux penseurs avaient vécu dans deux mondes séparés.

Chose certaine, la majorité des écrits de Rougier sur le libéralisme précèdent ceux de Hayek et il n'y a pas de raison de croire que Hayek n'en ait pas pris connaissance. Comment pourrait-on expliquer dès lors que Hayek ne cite jamais les écrits de Rougier ? La question reste ouverte. Ce

qui explique, en tout cas, que les analyses que Rougier et Hayek ont respectivement faites du libéralisme économique soient en phase l'une avec l'autre au-delà des points de désaccord importants que nous avons pu relever, c'est que l'un et l'autre ont fortement subi l'influence du même penseur, Walter Lippmann, dont les préoccupations, les interrogations et les parti-pris ont certainement servi de fil d'Ariane à l'un autant qu'à l'autre. La « philosophie libérale » de Lippmann, qui se veut une critique cinglante du laissez-faire, explique la supériorité de l'économie de marché par le développement de la division du travail spécialisé et la pratique internationale du libre-échange fonctionnant sous l'autorité législative des Etats. Pour Lippmann, les premiers libéraux « avaient compris que dans l'économie nouvelle, la richesse s'accroît par la division du travail dans des marchés toujours plus larges », ce qui amène la mise en place d'une « Grande Association » (Lippmann 1937, p. 235). Lippmann explique l'émergence de l'économie de marché comme l'avènement d'un « nouveau mode de production, basé sur l'échange avantageux de travail spécialisé (...) un ordre social fondé sur l'harmonie des intérêts entre des hommes et des collectivités largement séparés, mais collaborant entre eux ». (*ibid.*, p. 236) « Pour la première fois dans l'histoire », écrit-il, « l'homme avait découvert un mode de production des richesses dans lequel la fortune d'autrui multipliait la sienne propre ». Ils avaient compris que « l'intérêt personnel bien compris s'exerce en faveur du bien commun. » (*ibid.*, p. 237). Il n'est donc pas vraiment important de trancher la question de savoir qui, de Rougier ou de Hayek, a influencé l'autre et quel penseur a eu préséance sur l'autre dès lors que l'on peut établir que pratiquement tous les thèmes abordés par Rougier et Hayek et toutes les questions discutées par eux en philosophie économique ont d'abord été abordés par Lippmann, qui en a montré le premier la pertinence.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Caldwell, B.J. (1988), « Hayek's Transformation », *History of Political Economy*, 20 : 4: 513-541.
- Dickinson, H. (1933), « Price Formation in a Socialist Community », *Economic Journal* 43 : 237-50.
- Dumouchel, P. et Dupuy, J.-P. (1983), *L'Auto-organisation: de la physique au politique*, Paris, Éditions du Seuil.
- Friedman, M. (1953), «The Methodology of Positive Economics», in *Essays in Positive Economics*, Chicago, The University of Chicago Press, p. 3-43.
- Hayek, F.A., ed. (1935a), *Collectivist Economic Planning: Critical Studies on the Possibilities of Socialism*, London, George Routledge & Sons; reprinted, New York: Augustus M. Kelley, 1975. Trad. franç., *L'économie dirigée en régime collectiviste*, Paris, Médicis, 1939.
- Hayek, F.A. (1935b), « The Present State of the Debate », in Hayek, ed. (1935a), ch. 5. Repris in Hayek, 1997 : 89-116.
- Hayek, F.A. (1937), « Economie et connaissance », Discours présidentiel adressé au *London Economic Club* le 10 novembre 1936, publié dans *Economica*, N.S., IV, 1937, p. 33-54. Traduit par Thierry Aimar, in *Cahiers d'Economie Politique. Histoire de la pensée et théories*, No 43, décembre 2002, p. 119-134, précédé d'un commentaire de T. Aimar (p. 105-118).
- Hayek, F.A. (1941), *The Pure Theory of Capital*, Londres, Routledge & Kegan Paul; Chicago, The University of Chicago Press.
- Hayek, F.A. (1946), *La Route de la servitude*, traduction de G. Blumberg, Paris, Librairie de Médicis, 1946; 2^e éd., Paris, Presses Universitaires de France, coll. Quadrige, 1985 [sans le nouvel « Avant-propos » de la 2^e éd. en langue anglaise (1956), ni la nouvelle « Préface » de la réimpr. de cette 2^e éd. (1976); la « Bibliographical Note » de la 2^e éd. angl. (1956) a été mise à jour, mais pas dans la 2^e éd. en langue française (1985)].
- Hayek, F.A. (1952), *The Sensory Order, An Inquiry into the Foundations of Theoretical Psychology*, Routledge & Kegan Paul (Londres); rééd. The University of Chicago Press (Chicago), Phoenix Books Paperback, 1963 ; Midway Reprint, 1976.
- Hayek, F.A. (1960), *La Constitution de la liberté*, traduit par Raoul Audouin et Jacques Garello, avec la collab. de Guy Millière, avant-propos de Jacques Garello, préface de Philippe Némou, Paris, Litec, 1994.
- Hayek, F.A. (1963), « Kinds of Order in Society », *New Individualist Review*, 3, 2 : 3-12; réimpr. in K.S. Templeton Jr., ed., *The Politicization of Society*, Indianapolis, Indiana, Liberty Press, 1979.

- Hayek, F.A. (1967a), « Résultats de l'action des hommes mais non de leurs desseins », in: Emil M. Claassen, dir., *Les Fondements philosophiques des systèmes économiques*, textes de Jacques Rueff et essais rédigés en son honneur, Paris, Payot, 98-106.
- Hayek, F.A. (1967b), *Studies in Philosophy, Politics and Economics*, Routledge & Kegan Paul (Londres); The University of Chicago Press (Chicago); 2^e éd., 1969.
- Hayek, F.A. (1967c), « Dr Bernard Mandeville », repris in *New Studies in Philosophy, Politics, Economics and the History of Ideas*, Londres, Routledge & Kegan Paul, Chicago, University of Chicago Press, 1978 : 249-266.
- Hayek, F.A. (1973, 1976, 1979), *Droit, législation et liberté, une nouvelle formulation des principes libéraux de justice et d'économie politique* : vol. 1, *Règles et ordre* (1980); vol. 2, *Le Mirage de la justice sociale* (1981) ; vol. 3, *L'Ordre politique d'un peuple libre* (1983). Traduction de Raoul Audoin, Paris, Presses Universitaires de France; 2^e éd., 1985.
- Hayek, F.A. (1992), *The Fortunes of Liberalism, Essays on Austrian Economics and the Ideal of Freedom*, The Collected Works of F.A. Hayek, volume 4, sous la direction éditoriale de Peter G. Klein, Chicago, The University of Chicago Press ; Londres, Routledge.
- Hayek, F.A. (1993), *La Présomption fatale, les erreurs du socialisme*, trad. de Raoul Audouin et Guy Millière, Paris, Presses Universitaires de France, Collection Libre Echange.
- Hayek, F.A. (1994), *Hayek on Hayek. An autobiographical Dialogue*, publié sous la direction de Stephen Kresge et Leif Wenar, Chicago, The University of Chicago Press.
- Hayek, F.A. (1997), *Socialism and War Essays, Documents, Reviews*, The Collected Works of F.A. Hayek, volume 10, sous la direction éditoriale de Bruce Caldwell, Chicago, The University of Chicago Press ; Londres, Routledge. « Introduction » de B. Caldwell : 1-50.
- Keynes, J. M. (1936), *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris Payot, 1982.
- Lange, O.R. et Taylor, F. (1936-7), « On the Economic Theory of Socialism », *Review of Economic Studies*, 4 : 53-71; 5 : 123-142. Réédité sous la forme d'un livre avec des additions et des révisions, avec une introd. de B.E. Lippincott, Minneapolis, The University of Minnesota Press, 1938 : 57-143.
- Mandeville, B. (1723), *The Fable of the Bees*, rééditée avec une introd. de F. Kaye, Londres, Oxford University Press, 1924 (1^{ère} éd., 1723); nouvelle éd. avec une introd. de P. Harth, Harmondsworth, Pelican, 1970.
- Mises, L. von (1920), « Le calcul économique en régime collectiviste », trad. franç. de « Die Wirtschaftsrechnung im sozialistischen Gemeinwesen » (*Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik* 47: 86-121), in Hayek, 1939 : 93-132.
- Mises, L. von (1922), *Le Socialisme*, Paris, Éditions de la Librairie de Médicis, 1938.
- Mises, L. von (1949), *L'Action humaine, Traité d'économie*. Trad. franç. par Raoul Audoin, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Libre échange, 1985.

- Nadeau, R. (1998), « Spontaneous Order », in J.B. Davis, D.W. Hands & U. Mäki, eds., *Handbook of Economic Methodology*, Cheltenham, UK - Northampton, MA, USA, Edward Elgar : 477-484.
- Nadeau, R. (2001a), « Friedrich Hayek et la théorie de l'esprit », in Kevin Mulligan et Jean-Pierre Cometti (eds.), *La Philosophie autrichienne de Bolzano à Musil, Histoire et actualité*, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 2001, p. 209-227.
- Nadeau, R. (2001b), « Sur l'antiphysicalisme de Hayek. Essai d'élucidation », *Revue de Philosophie Economique* (N° 3, 2001/1), p. 67-112.
- Nemo, P. (1988), *La société de droit selon F.A. Hayek*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Robbins, L. (1932), *An Essay on the Nature and Significance of Economic Science*, Londres, Macmillan (2^e éd., 1935).
- Rougier, L. (1938). *Les mystiques économiques. Comment l'on passe des démocraties libérales aux états totalitaires*. Paris, Éditions de Médicis (2^e éd. augmentée, 1948).
- Rougier, L. (1948a), « Appendice A. – L'impossibilité scientifique du planisme économique », in Rougier, 1948 : 197-215.
- Rougier, L. (1948b), « Appendice B. – Les implications économiques et politiques des encycliques sociales », in Rougier, 1948 : 216-244.
- Rougier, L. (1948c), « Appendice C. – L'Etat dirigiste créateur des économiquement faibles », in Rougier, 1948 : 245-274.
- Rueff, J. (1945), *L'ordre social*, 2 vols., 3^e éd. rev. et augm. d'une nouvelle préface, Paris, M.-Th. Génin, 1967.
- Von Neumann, J. et Morgenstern, O. (1944), *Theory of games and economic behavior*, New York, J. Wiley, 3^e éd., 1967.